L’organisation de la lutte contre la fraude au sein d’une banque

Présenté par Mays MOUISSI

Sommaire

- La fraude : Définition
- Portrait robot du fraudeur
- Les différents types de fraude
- Exemple de fraude : Schéma de Ponzi
- Cadre législatif, réglementaire et normatif
- La structure du dispositif de lutte contre la fraude
- Gestion des situations sensibles
- Questions / Réponses

La fraude : Définition

La fraude est :

- Un **acte intentionnel**
- Dans l'objectif d'obtenir un **avantage matériel ou immatériel**
- **Au détriment d'une personne** ou d'une organisation

Elle se décline sous 3 formes :

- **La fraude interne** : fait intervenir la participation active ou passive d'un collaborateur de l'entreprise (inclut les comportement déloyaux, la corruption de salariés, les malversations, la malveillance avec intention de nuire)

- **La fraude externe** : C'est le fait d'individus qui agissent au détriment d'une entreprise, de ses clients ou de tiers

- **La fraude mixte** : fait intervenir la participation active ou passive d'un collaborateur de l'entreprise en complicité avec des individus extérieurs

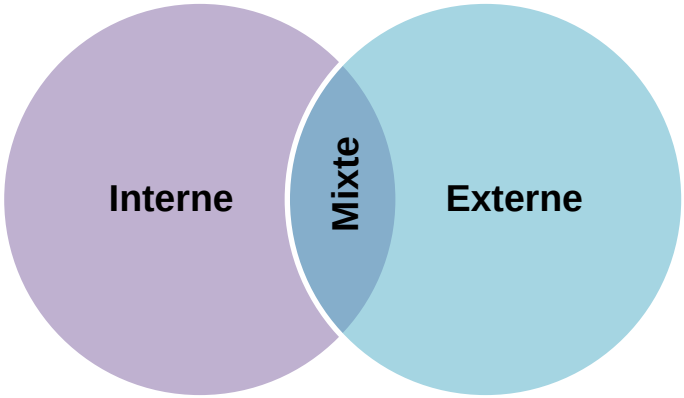

Portrait robot du fraudeur*

Homme

77%

Niveau Master

37%

Age entre 31 et 40 ans

43%

- Dans **77%** des cas les fraudeurs sont **licenciés**
- Dans **62%** des cas, le licenciement s'accompagne d'un **dépôt de plainte**.

41%

Cadre

30%

Ancienneté entre 3 et 5 ans

*En % des fraudes reportées
Source : Etude KPMG 2011

Les différents types de fraude (1/3)

Risques de fraude interne

- Dissimulation volontaire de position
- Transaction non notifiées intentionnellement
- Fraude au crédit / Dépôts sans valeurs
- Abus de pouvoir / Activité non autorisée (intentionnelle)
- Vol / Extorsion / Détournement des fonds / Vol qualifié
- Détournement de bien / Abus de confiance / Escroquerie
- Destruction malveillante de biens
- Contrefaçon des documents

Risque de fraude interne

Les différents types de fraude (2/3)

Risques de fraude interne

- Falsification de chèques
- Trafic de devises
- Usurpation de compte / d'identité / etc.
- Fraude fiscale / Evasion fiscale

- Non respect de règles déontologiques relatives aux avantages (Cadeaux en espèces ou en nature)
- Corruption (auteur ou complicité)
- Abus de biens sociaux (auteur ou complicité)

Risque de fraude interne

Les différents types de fraude (3/3)

Risques de fraude externe

Vol

Cybercriminalité (phishing, malware, détournement de ligne téléphonique, monnaie virtuelle)

Vol et divulgation de données

Fraude aux moyens de paiement

Contrefaçon de documents

Risque de fraude externe

Exemple de fraude : Schéma de Ponzi (1/3)

Exemple de fraude : Schéma de Ponzi (2/3)

Exemple de fraude : Schéma de Ponzi (3/3)

CHÂINE DE PONZI

Les nouveaux investisseurs

Bernard Madoff Investment Securities promet aux investisseurs un rendement garanti jusqu'à 11 % par an. Soit 3 à 4 points de plus que les autres fonds, le tout sur des placements attachés à "des principes d'échanges équitables et de haute éthique".

Bernard Madoff

En plusieurs années, 50 milliards de dollars transitent par le fonds de Madoff. L'excellente réputation du courtier le met à l'abri des soupçons. Trois enquêtes diligentées en huit ans par le gendarme de la Bourse ne relèvent rien d'anormal.

Anciens investisseurs

Les placements des nouveaux investisseurs permettent de payer les intérêts dus aux anciens. Les nouveaux entrants seront payés par l'arrivée d'autres investisseurs. Avec la crise boursière, trop d'investisseurs ont voulu retirer leur mise en même temps : Madoff ne peut plus payer, son système de fraude s'effondre.

Les principales banques et institutions exposées à la fraude du financier Madoff

En euros

France	
Natixis	450 millions
BNP-Paribas	350 millions
Axa	100 millions
CIC	90 millions
Société Générale	10 millions
Crédit Agricole	10 millions
Groupama	10 millions
Espagne	
Santander	2,33 milliards
BBVA	300 millions
Suisse	
Union bancaire privée (UBP)	800 millions
Reichmuth & Cie	244 millions
Grande-Bretagne	
HSBC	720 millions
Royal Bank of Scotland (RBS)	440 millions
Japon	
Nomura Holdings	220 millions
Etats-Unis	
Fairfield Greenwich Advisors	5,5 milliards
Tremont Capital Management	2,4 milliards
Access International Advisors	1 milliard

65 milliards $

Montant de la fraude Madoff

Cadre législatif, réglementaire et normatif

	Infractions	Articles	Sanctions
Code penal	**Escroquerie**	313-1 à 6	5 ans et 375 000 € d'amende
	Abus de confiance	314-1 à 4	3 ans et 375 000 € d'amende
	Abus de faiblesse	2232-15-2	3 ans et 375 000 € d'amende ou 5 ans et 750 000 €
	Faux et usage de faux	441-1	3 ans et 45 000 € d'amende
	Corruption active ou passive personnes hors fonctions publique	445-1	5 ans et 75 000 € d'amende
Code du commerce	**Abus de biens sociaux**	L241-3 al 4	5 ans et 375 000 € d'amende
Code monétaire et financier	**Délit d'initié**	L245-1	2 ans et 1,5 M € d'amende ou jusqu'à 10 fois le profit réalisé
	Manipulation de cours	L465-2	

Cadre réglementaire et normatif :

- **CRBF 97-02, Bale II** : La fraude est un risque opérationnel
- **Rapport Lagarde** : L'organisation de la prévention et de la lutte contre la fraude incombe au contrôle interne des établissements bancaires et financiers

La structure du dispositif de lutte contre la fraude

Dispositif de lutte contre la fraude

Prévention	- Cartographie des risques de fraude - Sécurisation du système d'information - Formation des collaborateurs et renforcement des contrôles à l'embauche - Diffusion des règlements et politiques internes traitant de la fraude
Détection	- Via des outils de détections des fraudes (sur les opérations bancaires, les virements, à l'entrée en relation, etc.) - Contrôle d'accès à la banque en ligne - Traitement des réclamations - Requêtes de détection des fraudes internes et externes
Traitement	- Traitement des alertes par les équipes en charge de la fraude - Enquête fraude interne et procédure disciplinaire - Dépôt de plainte - Gestion du recouvrement des sommes escroquées
Reporting	- Tableau de bord fraude - Reporting à destination du CCI - Collecte des incidents de fraude interne

Gestion des situations sensibles (1/4)

La fraude est une situation sensible dont les conséquences sur l'entreprise peuvent s'avérer importante.

La gestion d'une situation sensible (fraude) s'organise en 3 étapes :

Gestion des situations sensibles (2/4)

I. Reconnaître et analyser une situation sensible

- Qu'est-ce qu'une situation sensible ?
  - Un comportement isolé ou commun qui traduit un **manquement manifeste aux règles internes ou de place** en matière de conformité
  - **Un dysfonctionnement aux impacts significatifs** vis-à-vis des clients, d'un régulateur ou de la réputation de l'établissement
- Collecter les informations objectives utiles
  - **Recensement des sources existantes** (outils informatiques, rapports internes/externes, résultats des contrôles et personnes ressources
- Analyser la situation et les risques potentiels
  - **Quand**, **comment** et **pour quelle raison** cela s'est-il produit ? Était-ce prévisible ?
  - **Cela s'est-il déjà produit** ? Comment ? Quand ? Avec quelle conséquences ?
  - **Quelles conséquences** : nature, ampleur, à quel terme (court, moyen et long) ?
  - **Quelles actions** doivent être entreprises ?
  - **Dispose-t-on d'indicateur** permettant de prévenir la survenance ?
- Apporter les premiers éléments de réponse ou de remédiation
  - Vérifier l'absence de propagation et d'événement similaire / proposer les premières solutions
  - Modifier ou ajouter de nouveaux contrôles et process
- Identifier les instances à informer
  - La DG, le CA/CS, le service juridique, les directions opérationnelles ou les CAC le cas échéant

Gestion des situations sensibles (3/4)

II. Faire face aux situations de crise

- Analyser les éléments, les confronter

  - Les faits / Leur chronologie / Les vraies causes et leurs conséquences
  - Les défaillances et absences qui ont rendu possibles ces faits
  - Les protagonistes / Les victimes
  - Le caractère intentionnel ou accidentel
  - Les remèdes

- Travailler dans l'urgence, faire face à la pression
- Faire des préconisations et les valider

  Les préconisation de remédiation doivent être validés par les métiers, par la conformité; par la Direction Générale et être conforme à la règlementation

- Veiller à la mise en place des actions décidées
- Émettre des avis de sortie de crise
- Renforcer les dispositifs d'identification et de contrôle

  - Renforcer la qualité des contrôles au sein des processus
  • Nature / Fréquence / Positionnement au sein du processus / Validation

  - Renforcer les dispositifs d'alerte
  • KRI : Key Risk Indicators / Actions requises / Réactivité

Gestion des situations sensibles (4/4)

III. Réparer les défaillances révélées par les situations de crise

- Identifier la chaîne de dysfonctionnements
  - Diagnostic
  - Approche processus
  - Analyse des différents éléments et des liens
  - Consolider les différentes sources d'information
- Proposer les mesures conservatoires

Mesures d'action qui peuvent se décliner sous forme de :
- Annulation d'opération(s)
- Remboursement du client
- Mesures de sanction en lien avec la RH (caractère définitif)
- Redéfinition du processus – contrôles – procédures
- Renforcement du contrôle
- Formation et sensibilisation

- Vérifier le fonctionnement et l'efficacité des capteur
- Analyse de risques et défaillances
  - Analyse des causes
  - Faiblesses et défaillances possibles

Merci